

Les Associations Intermédiaires recrutent pour la rentrée des classes 2021 des « Accompagnateur.trices d'élève en situation de handicap » (H/F)

La Métropole de Lyon a mis en place un marché réservé à l'insertion pour l'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Sept Associations Intermédiaires sont titulaires de ce marché. Elles recherchent des accompagnateur.trices pour la rentrée des classes 2021.

Un poste avec des responsabilités :

Placé-e sous la direction des responsables des associations intermédiaires, l'accompagnateur-trice d'enfant en situation de handicap est chargé-e- d'assurer l'accompagnement scolaire d'un-e élève en confié-e par ses parents, de son domicile à son établissement scolaire. Cet accompagnement s'effectue à pied ou en transport en commun.

Un poste qui privilégie des parcours dans le secteur social ou la petite enfance :

Cette offre s'adresse aux demandeurs d'emploi éligibles à l'insertion par l'activité économique.

Expérience ou activité professionnelle avec des enfants appréciées

Formations dispensées dans le cadre du parcours : PSC 1, sensibilisation au handicap, prévention routière pour piéton.

Un poste qui nécessite des Compétences de base :

- Sens du relationnel pour communiquer avec les élèves, les parents, l'équipe éducative
- Capacité à rendre compte aux interlocuteurs
- Discrétion et ponctualité exigée
- Maturité et autonomie permettant de garantir la sécurité, l'épanouissement de l'enfant(s) confié(s) et l'accompagnement à plus d'autonomie
- Connaissance du réseau TCL

Les SIAE un véritable tremplin pour évoluer vers l'emploi durable

- Lieux de travail : Lyon
- Rémunération : Smic horaire + 10% congés payés
- Temps de travail : base de 10h hebdomadaires
- Pas d'accompagnement pendant les vacances scolaires
- Casier judiciaire vierge

Processus de recrutement

– Candidater en direct auprès d'une des sept AI de votre secteur : Icare, REED, Ariel Services, AIDEN Services, Solidarité Services, Estime, MSD **sur la Plateforme de l'inclusion** : <https://inclusion.beta.gouv.fr>.